

Département des constructions
et des techniques de l'information
police des constructions
Case postale 22
1211 Genève 8

Plan-les-Ouates, le 20 octobre 2008

Objet : demande de renseignements DR 18228
Requérant : Pillet S.A. ; mandataire M. Olivier Vallat

Madame, Monsieur,

Tout se passe comme si la demande précitée se proposait de ruiner les efforts déployés par les autorités politiques de Plan-les-Ouates afin de conférer au PAC La Chapelle / Les Sciers, sur le territoire de leur commune, des dimensions raisonnables et une indéniable cohérence urbanistique.

De plus, la DR 18228 occulte les heureux succès de la médiation aussi patiente qu'efficace de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire, à savoir le rétablissement de la confiance et le fécond dialogue renoué, entre Etat et commune, qui a été concrétisé le 27 juillet 2007 par la décision du Conseil d'Etat entérinant l'acceptation du plan directeur de quartier.

En effet, requérant et mandataire, ambitionnent de construire en zone agricole deux blocs de quatre étages, élevés sur le rez-de-chaussée, écrasant tout à la fois de leur volume, de leur gabarit et de leur forme monolithique l'actuelle discrète école des Serves, future crèche, et les villas proches, détournant de sa destination une partie du terrain consacré à l'indispensable relogement des jardins familiaux plan-les-ouatiens.

Quant à la « Notice d'accompagnement » sous la plume de M. Vallat, architectes (sic), elle fonde son premier paragraphe sur le PDQ 29298 A. On se doit donc de lui signaler que la décision du Conseil d'Etat, rappelée dans notre deuxième alinéa, s'appliquait, elle, au document 29298 D.

En ce qui concerne l'argumentation que développe M. Vallat, dans la suite de sa notice d'accompagnement, elle semble témoigner de la même rigueur analytique.

A l'endroit des propriétaires de villas qu'il a l'intention de déloger, M. Vallat atteste une touchante sollicitude à laquelle ceux-ci se montreront, sans nul doute, particulièrement sensibles.

Comptant sur l'attention que vous porterez aux observations contenues dans ces lignes, et au nom du comité de l'Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle (ASSC), je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Michel Janin
président

Copies à : M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire
M. Laurent Seydoux, maire de la commune de Plan-les-Ouates
M. Xavier Magnin, président du conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates.